



Préambule : Les références institutionnelles aux programmes de l'enseignement de l'EPS et aux modalités d'évaluation certificative qui s'appliqueront lors de la session du concours externe du CAPEPS et du CAFEP sont les suivantes :

-Collège : références à l'arrêté du 9-11-2015-J. O- du 24-11-2015 pour les programmes et à l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 pour les modalités d'attribution du DNB.

-LGT : références aux programmes EPS publiés au BO spécial N°1 du 22 janvier 2019 et à l'arrêté du 28-6-2019 - J.O. du 18-7-2019 et la circulaire d'application du 26 septembre 2019 pour les modalités d'évaluation certificative.

LP :

***Les classes de seconde, de 1^{ère} BAC PRO et de 1^{ère} et 2nd année de CAP :** références aux programmes EPS publiés au BO spécial N°5 du 11 avril 2019 et à l'arrêté du 30 août 2019 et à la circulaire d'application du 17-7-2020 pour les modalités d'évaluation certificative du CAP.

***Les classes de terminale BAC PRO :** références aux programmes EPS publiés au BO N° 2 du 19 février 2009 et à l'arrêté du 11 décembre 2016 et la circulaire d'application du 26-2-2018 pour les modalités d'évaluation certificative.

Épreuves d'admissibilité

Préambule : Aucune modification ne sera apportée aux épreuves d'admissibilité lors de la session 2021. Les principes et les précisions faites pour la session 2020 sont identiques.

Rappel des intitulés et du programme

I. Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des activités physiques, sportives et artistiques (APSA)

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant à situer son action professionnelle au regard des permanences et des transformations de l'éducation physique, sous l'influence de déterminants endogènes et exogènes au système éducatif.

Programme :

Les éducations corporelles dans le cadre scolaire depuis 1936 : enjeux de société et débats au sein de l'EPS

- 1. Évolution des savoirs enseignés et organisation du travail des élèves en EPS ;
- 2. Innovations et transformations des diverses activités physiques enseignées dans le cadre scolaire ;
- 3. L'école, l'EPS, le sport scolaire et la formation du citoyen.

Trois principes seront retenus pour la conception du sujet d'écrit 1 de la session 2021 :

- I - le sujet interrogera les candidats à partir d'une citation de la période récente permettant d'éclairer une problématique actuelle de la discipline ;
- II - il reposera également sur une question qui amènera le candidat à mobiliser les différents items du programme de façon à produire une réflexion argumentée, contextualisée et personnalisée ;
- III - le caractère discriminant du sujet sera prioritairement conçu à partir de la capacité des candidats à se positionner par rapport à des processus à l'œuvre sur la période. La tension principale du sujet résulte de la confrontation de l'extrait et de la question conjointe.

II. Composition à partir de documents permettant une mise en contexte de l'enseignement de l'EPS dans le second degré

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant à mobiliser les connaissances scientifiques, technologiques, professionnelles qui concourent à faire des choix pour adopter des stratégies et des activités d'enseignement soucieuses de favoriser, chez les élèves, l'acquisition des compétences dans le cadre des programmes d'éducation physique et sportive au sein des établissements du second degré.

Programme :

L'activité de l'enseignant d'EPS dans la conception et la planification des conditions d'enseignement favorables aux apprentissages des élèves. La place et le rôle de l'EPS, discipline d'enseignement au sein d'un établissement scolaire du second degré, dans le parcours de formation de tous les élèves :

- Concevoir et opérationnaliser des situations d'enseignement adaptées à la diversité des besoins et des ressources des élèves dans la classe au service des compétences visées par la discipline.
- Observer, analyser et évaluer les activités des élèves dans la classe afin d'organiser et d'assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant les apprentissages et la socialisation, pour un parcours de formation équilibré des élèves.
- Coordonner l'activité de la discipline EPS avec l'organisation du fonctionnement d'un établissement scolaire du second degré et coopérer avec l'ensemble des membres de la communauté éducative afin de mieux répondre aux enjeux éducatifs de l'école, condition d'un parcours de formation pour l'élève équilibré et équitable.

Trois principes seront retenus pour la conception et la formulation du sujet d'écrit 2 de la session 2021 :

I - le sujet interrogera les candidats à partir d'une phrase introductive qui pourra être extraite soit d'un texte officiel, soit d'une publication scientifique de nature à actualiser la réflexion ;

II - le sujet fera apparaître de manière plus ou moins explicite un ensemble d'interrogations émergeant du programme de l'épreuve. Il reviendra au candidat de rendre compte de la problématique éducative sous-jacente et de sa compréhension personnelle à travers des choix argumentés et opérationnels ;

III - un document de trois pages maximum compilant des données contextuelles pertinentes au regard de la question posée fournira certains éléments de contextualisation de nature à nourrir la réflexion et que le candidat aura la liberté d'utiliser pour étayer son argumentaire et enrichir ses propositions et illustrations.

Épreuves d'admission

Préambule : *les épreuves d'admission (deux épreuves orales et trois prestations physiques) sont réparties de façon aléatoire sur l'ensemble de la session.*

La candidate ou le candidat doit faire preuve d'une maîtrise sans équivoque de la langue française, d'une posture éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

I. Première épreuve d'admission : épreuve de mise en situation professionnelle

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 4.

Cette épreuve a pour ambition d'orienter la réflexion des candidats vers une lecture attentive de l'activité des élèves en cours d'EPS afin que le projet de formation disciplinaire proposé soit fortement ancré dans le contexte de la classe et de l'établissement.

Pour répondre à la question formulée par le jury, le candidat dispose d'un dossier comprenant un document papier et un enregistrement vidéo. Ce dossier contient tous les éléments de contexte permettant de définir un projet de formation disciplinaire.

Sont mis également à sa disposition les textes en vigueur régissant la discipline : le décret du 31 mars 2015 (SCCCC), les programmes collège (volet un, volet deux et volet trois EPS), les programmes lycée et lycée professionnel, et les référentiels d'évaluation pour les lycées, voie générale, technologique et voie professionnelle. Aucun document d'accompagnement ou fiche ressource ne sera mis à disposition du candidat. L'enregistrement vidéo (tablette individuelle) qu'il visionne en cours de préparation présente une classe en situation d'apprentissage. Le candidat dispose de trois heures de préparation pour concevoir un exposé à caractère professionnel.

Lors de la phase de préparation, le candidat reçoit :

* **un document synthétique d'établissement** constituant le cadre d'analyse support du projet de formation et contenant des indicateurs sur le fonctionnement actuel de l'EPLE. Ce document (format A3 complété par quelques annexes), comprend :

- - une synthèse du projet d'établissement,
- - une synthèse du projet d'EPS et du projet d'AS,
- - une synthèse du projet de classe
- - le projet de cycle (lycée), de séquence d'apprentissage (collège) de l'APSA support,
- - la leçon précédant la leçon filmée et la leçon support de la vidéo.

* **un enregistrement vidéo d'élèves de la classe concernée associé à ce document** est réalisé à partir d'une activité physique inscrite au programme de cette épreuve. Cet enregistrement d'une durée de six à sept minutes, pourra être visionné à plusieurs reprises au cours de la phase de préparation. Aucun visionnage ne se déroulera durant l'entretien avec le jury.

Toute APSA support inscrite au programme de cette épreuve est susceptible d'être interrogée indépendamment des choix faits par la candidate ou le candidat pour la deuxième épreuve d'admission.

La question invite le candidat à élaborer la leçon d'EPS qui suit la leçon présentée dans l'enregistrement vidéo, en cohérence avec la construction d'un projet de formation disciplinaire ; celui-ci prend appui sur deux éléments, prélevés dans le dossier, (document papier et enregistrement vidéo) révélateurs du contexte, des comportements, attitudes, actions des élèves, etc. Dans la mesure du possible, les deux éléments sont extraits de l'enregistrement vidéo.

La durée totale de l'épreuve est d'une heure. Elle commence par un exposé du candidat d'une durée de vingt minutes maximum suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Toutes les dimensions de l'activité professionnelle d'un enseignant en établissement sont interrogées, tant dans l'aspect chronologique des enseignements disciplinaires que dans l'implication de la discipline dans la réussite du parcours de l'élève (scolaire, éducation artistique et culturelle, citoyen, avenir...).

Lors de l'entretien, le candidat est amené à approfondir l'ensemble de ses propositions, à les discuter, à interagir avec le jury. Le jury vérifiera le niveau des connaissances disponibles pour mettre en œuvre l'enseignement de l'EPS dans tout type d'établissement scolaire du second degré. Tous les types d'enseignement, obligatoires, optionnels et tous les dispositifs sportifs et artistiques sont concernés. L'animation de l'association sportive est incluse dans le cadre de l'interrogation.

L'épreuve permet au candidat de démontrer :

- qu'il sait concevoir et présenter une leçon d'EPS nécessairement en lien avec un projet de formation disciplinaire, tous deux adaptés au contexte de l'EPLE, aux besoins des élèves de la classe concernée et au sujet inclus dans la question. Les propositions du candidat seront respectueuses des programmes d'enseignement de l'EPS en vigueur, des textes institutionnels et des priorités nationales, et des nouvelles organisations liées à la réforme de la scolarité obligatoire.

- qu'il mobilise des connaissances de nature différente, (didactiques, pédagogiques, scientifiques, techniques, institutionnelles...), acquises en formation, les mette en relation avec le contexte précisé et les images visionnées pour formuler une réponse fondée au sujet.
- qu'il sait appréhender l'activité de l'élève dans une leçon d'EPS ; il sait préciser la façon dont il souhaite engager les élèves dans leurs apprentissages : quelle place leur est attribuée, au sein de la leçon, pour qu'ils puissent vivre des expériences corporelles, sociales, émotionnelles, cognitives... dans un registre spécifique qui est celui du champ d'apprentissage et donc qu'il soit capable d'explicitier son cadre d'analyse de l'activité de l'élève qui vit une leçon d'EPS.
- qu'il est capable de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves mais également les attentes singulières de certains élèves dont le profil présente des caractéristiques spécifiques.
- qu'il inscrit son action dans le cadre des valeurs de la république et dans le cadre réglementaire d'un établissement scolaire du second degré, concourant ainsi à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale de l'ensemble des élèves. Il est capable de coopérer au sein d'une équipe disciplinaire et interdisciplinaire et de contribuer à l'action de la communauté éducative.

Épreuve de mise en situation professionnelle		
Dossier support de l'épreuve issu d'un collège : Champs d'Apprentissage (CA) en référence aux programmes du collège en vigueur.	APSA support du dossier (papier et vidéo)	Dossier support de l'épreuve issu d'un lycée général, technologique, professionnel : Champs d'Apprentissage (CA) en référence aux programmes du lycée général, technologique et de la voie professionnelle en vigueur. Compétences propres (CP) en référence aux programmes de la voie professionnelle, applicables uniquement pour les classes de terminales de baccalauréat professionnel (arrêté du 10-2-2009 - J.O. du 11-2-2009)
CA1	Relais Vitesse / Multibonds / Lancers / Natation de vitesse	CA1/CP1
CA2	Escalade / Savoir nager / Natation de sauvetage	CA2/CP2
CA3	Danse / Acrosport	CA3/CP3

CA4	Lutte / Tennis de table / Rugby / Ultimate / Basket-ball	CA4/CP4
	Step / Musculature	CA5/CP5

II. Deuxième épreuve d'admission : projet d'intervention professionnelle en contexte simulé, basé sur la pratique physique (coefficient total de l'épreuve : 4)

Cette épreuve vise à vérifier, d'une part, que les candidats soient capables d'envisager leur exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention et, d'autre part, qu'ils possèdent les capacités physiques nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les activités physiques sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS. Elle prend appui sur un entretien portant sur un dossier fourni aux candidats et sur trois prestations physiques.

Programme des activités physiques sportives et artistiques retenues pour les prestations physiques et l'entretien de spécialité :

Champs d'Apprentissage (CA) en référence aux programmes du collège et du lycée général, technologique et professionnel en vigueur. Compétences propres (CP) en référence aux programmes du lycée professionnel applicables uniquement pour les classes de terminales de baccalauréat professionnel (arrêté du 10-2-2009 - J.O. du 11-2-2009).	Épreuves physiques	APSA de référence pour la question initiale support de l'entretien de spécialité
CA1/CP1	800 m / Javelot	Course de haies, Course de 1/2 fond, Pentabond / multibond Javelot, (Une APSA tirée au sort parmi les deux activités du biathlon choisi)
	800 m / Pentabond	
	Haies / Javelot	
	Haies / Pentabond	
	50 m Brasse / 200 m nage libre	Natation
	50 m Dos / 200 m nage libre	
	50 m Papillon / 200 m nage libre	
	50 m Crawl / 200 m 4 nages	
CA2/CP2	Canoë-kayak	Canoë-kayak
	Course d'orientation	Course d'orientation
	Escalade	Escalade
CA3/CP3	Enchaînement Barres parallèles et sol	Gymnastique sportive
	Enchaînement barres asymétriques et sol	
	Danse	Danse
	Arts du cirque	Arts du cirque

CA4/CP4	Judo	Judo
	Savate boxe française	Savate boxe française
	Badminton	Badminton
	Tennis de table	Tennis de table
	Handball	Handball
	Football	Football
	Rugby	Rugby
	Volley Ball	Volley Ball
	Basket Ball	Basket Ball

Nota bene : toutes les activités physiques retenues sont ouvertes aux femmes et aux hommes.

L'entretien de spécialité

Présentation générale

Cet oral est doté d'un coefficient 2.

Durée de préparation : une heure ; durée de l'entretien : une heure.

L'entretien est réalisé à partir d'un dossier numérique fourni aux candidats (fiche contexte et vidéo). L'activité support d'interrogation dépend de l'activité choisie pour la pratique physique de spécialité. La tablette utilisée pour cet oral doit être considérée comme un outil de communication avec le jury. Ses fonctions de base pour la lecture vidéo (ralenti, arrêt sur image, zoom), pourront être utilisées pour illustrer les propositions des candidats. La calculatrice est accessible sur la tablette.

L'entretien d'une heure commence par un exposé de quinze minutes maximum.

Dans cet exposé, les candidats proposent un projet d'intervention sur l'activité d'apprentissage de l'élève afin de faire évoluer sa conduite et notamment sa motricité. Au cours de l'entretien, tous les niveaux de pratique rencontrés dans les établissements scolaires du second degré pourront être abordés.

La question initiale est générique et identique pour tous les candidats.

En salle de préparation, chaque candidat dispose :

- d'une tablette,
- du sujet posé sous forme d'une fiche qui contextualise la séquence vidéo qui suit et permet au candidat de situer sa proposition au-delà d'un cas générique.
- des textes en vigueur régissant la discipline: le décret du 31 mars 2015 (SCCCC), les programmes collège (volet un, volet deux et volet trois EPS), les programmes lycée et lycée professionnel, et les référentiels d'évaluation pour les lycées, voie générale, technologique et voie professionnelle.

À partir de la réponse proposée par la candidate ou le candidat lors de son exposé, l'échange avec le jury porte sur les aspects techniques, didactiques, scientifiques, réglementaires, culturels qui relèvent de l'activité physique support d'interrogation. Les jurés aborderont durant l'entretien les aspects sécuritaires et la gestion des accidents liés à la pratique de l'activité de spécialité choisie par le candidat (par exemple : risques liés à la pratique de l'activité de spécialité, gestion de ces risques dans le cadre scolaire et gestion des accidents potentiels).

D'autres contextes d'intervention (autre moment dans le cycle d'enseignement, autre niveau de scolarité, autre type d'établissement, autre activité physique du même champ d'apprentissage) pourront être également proposés par le jury afin d'interroger l'ensemble des attendus de cette épreuve. Ces moments d'interrogation sont l'occasion pour les candidats de montrer qu'ils peuvent conduire une réflexion sur le métier de professeur dans le cadre de la refondation de l'école, de construire un enseignement, le discuter, interagir et de se situer au sein d'une équipe pédagogique.

Traitement du sujet

Le sujet doit permettre au candidat de révéler ses capacités à analyser la motricité du ou des élèves observés sur la vidéo, et il doit surtout lui permettre, à partir de cette analyse, de proposer un projet d'intervention fondé sur la pratique physique observée sur la vidéo qui est inédite.

La focale sur la qualité du projet d'intervention invite les candidats à préparer sérieusement cette partie, en portant notamment leur attention sur l'analyse positive de la motricité du ou des élèves observés. Nous invitons les candidats à s'exercer à analyser les points forts et les acquis du ou des élèves observés, pour être en capacité de proposer à partir de cette analyse un projet d'intervention réellement accessible pour cet ou ces élèves à court, moyen et long terme, prenant notamment en compte les points forts à stabiliser, renforcer ou développer le cas échéant.

Les problèmes identifiés lors de l'analyse de la motricité du ou des élèves (les défauts, les manques ou les faiblesses) enrichiront cette analyse dans la mesure où des propositions crédibles et hiérarchisées permettront d'aider réellement l'élève observé à les résoudre ou les dépasser dans le cadre d'interventions adaptées à court terme (en 1 ou 2 situations), moyen terme (1 séquence) ou long terme (3 années d'un cycle par exemple).

Course d'orientation

Afin de permettre aux candidats de se préparer dans les meilleures conditions, un exemple de vidéo pouvant illustrer la pratique d'un élève en course d'orientation peut être visualisé en suivant le lien suivant :

<https://contrib.eduscol.education.fr/eps/concours/capext/vidsecu/cosujet0>

Cette vidéo présente différents éléments (non exhaustifs) pouvant être intégrés dans le sujet :

- une vidéo de départ de l'élève ;
- une trace GPS dynamique ;
- une vidéo d'arrivée de l'élève ;
- des informations complémentaires comprenant un tableau de données et un graphique de vitesses.

Les prestations physiques

Modalités pratiques

Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit une APSA dans chacun des quatre premiers champs d'apprentissage ou des quatre premières compétences propres de l'éducation physique et sportive (CA1/CP1 à CA4/CP4), présentes dans la liste des prestations physiques de la deuxième épreuve d'admission.

Parmi ces quatre APSA, il en choisit une au titre de l'activité de spécialité. Elle intègre de fait l'ensemble des trois activités évaluées dans le cadre de l'épreuve. Elle sert de référence pour la question initiale concernant l'entretien de spécialité.

Des trois APSA restantes, deux d'entre elles sont tirées au sort par le jury, pour la réalisation des deux autres prestations physiques dites de polyvalence.

Celles-ci sont notifiées sur la feuille de route remise à chaque candidat lors de l'accueil de la série pour laquelle il est convoqué.

La notation sur vingt des prestations physiques se fait au $\frac{1}{2}$ point (au $\frac{1}{4}$ de point le plus proche si une approximation est nécessaire).

La prestation physique des candidats qui est évaluée, est celle observée le jour du concours et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable. **Elle est appréciée dès la fin de l'appel de tous les**

candidats. Elle s'effectue sur la base du référentiel d'évaluation établi par le jury pour chaque APSA et pour la durée de la session.

Les prestations physiques sont organisées selon la réglementation de la fédération à laquelle appartient l'activité sportive concernée et sont complétées par les éléments inscrits dans la présente note.

Toute adaptation particulière et spécifique à une épreuve du CAPEPS, proposée pour des raisons techniques, s'applique sur l'intégralité de la session en cours.

La prestation physique de spécialité est dotée d'un coefficient 1.

Les prestations physiques tirées au sort, dites de « polyvalence » relèvent obligatoirement de deux champs d'apprentissage ou de deux compétences propres différents et également distincts de celui auquel appartient l'activité de spécialité choisie par le candidat. Les modalités d'organisation et de passation des prestations physiques et d'évaluation sont identiques à celles en vigueur pour la spécialité.

Au terme des deux prestations physiques de polyvalence, le jury retiendra comme note finale la moyenne des deux notes qui sera dotée d'un coefficient 1.

Informations complémentaires concernant les prestations physiques

« Se préparer, réaliser, performer »

« La réalisation de la meilleure performance motrice suppose de la part des candidats la construction de capacités liées à l'entraînement, l'appropriation de connaissances réglementaires précises et l'émergence d'attitudes spécifiques à ces formes de compétition (échauffement, tenue adaptée et réglementaire) ».

- Les épreuves physiques se déroulent selon des protocoles pour partie précisés dans la note de complément des programmes mais des modifications pourraient être apportées au regard des conditions de déroulement des épreuves et des nécessités de classement des candidats.
- Elles s'appuient pour partie sur les règlements fédéraux des fédérations qui les organisent.

Il est attendu du candidat que pour chacune des activités physiques choisies lors de l'inscription puis tirée au sort, la prestation soit le témoignage d'une véritable préparation qui lui permette de faire valoir un niveau de compétence avéré. Son engagement lucide dans cet enchaînement d'épreuves traduit sa capacité à définir un projet de performance qu'il réalise en s'appuyant sur des ressources qu'il sait mobiliser de façon adaptée et performante. La performance réalisée dans les contextes singuliers précisés par le présent complément permet au jury de l'apprécier et de l'évaluer dès le début de l'épreuve signifié par la fin de l'appel.

Le principe retenu de situer les bandeaux d'évaluation en s'appuyant sur les éléments des attendus de fin de lycée et des niveaux 3, 4 et 5 des programmes d'Éducation Physique et Sportive de l'enseignement commun et optionnel permet de révéler les capacités physiques nécessaires du candidat pour réaliser les gestes professionnels attendus dans l'exercice du métier de professeur d'EPS.

CA1

Athlétisme

Les candidats ont fait le choix d'un ensemble de deux activités athlétiques conformément au programme du concours. Cette épreuve d'athlétisme se déroule selon les modalités définies par le règlement de l'IAAF.

800M / Javelot	800M / Pentabond	Haies / Javelot	Haies / Pentabond
----------------	------------------	-----------------	-------------------

Pour aider au choix de ce binôme d'activités, ci-dessous et à titre indicatif, le niveau des prestations en athlétisme de la session 2019 du CAPEPS externe.

ATHLÉTISME 2019									
FILLES				Niveau	GARÇONS				
120m haies	800m	Javelot	Pentabond		120mhaies	800m	Javelot	Pentabond	
18"2	2'32"3	29,60m	15,08m	1	16"1	2'09"8	42m	18,18m	
19"9	2'47	23m	13,50m	2	17"	2'19"4	33,60m	16,60m	
21"4	2'57"8	17,50m	11,85m	3	18"	2'26"5	25,60m	14,95m	
23"1	3'07	11,90m	10,20m	4	19"5	2'33"7	17,20m	13,30m	

L'ensemble athlétique impose aux candidats de s'investir dans une double pratique. Les activités sont enchaînées dans un ordre prédéfini par le contexte du concours : **le saut ou le lancer puis la course**. Il convient donc de gérer son temps d'attente entre ses deux épreuves. Un temps minimum incompressible sera précisé à l'accueil des candidats.

Pour les concours le nombre d'essais est limité à trois.

Un temps d'échauffement est prévu avant la première épreuve.

En saut ou lancer, le nombre d'essais limités oblige le candidat à maîtriser sa motricité pour se montrer efficace et efficace dès le début de sa prestation.

La performance réalisée en biathlon témoigne du niveau de compétence acquis.

L'utilisation de chaussures à pointes (9mm maximum) est possible et à la charge des candidats.

Pour les courses :

Les montres sont autorisées pendant la course.

L'épreuve de 800m :

Le départ se fait en couloir.

L'épreuve de haies :

- Elle consiste en la réalisation d'un 120 mètres haies avec 6 obstacles. La hauteur des haies est de 65 cm pour les femmes et 76 cm pour les hommes.
- La distance du départ à la première haie est fixée à 14,58 m, l'intervalle entre les haies est de 18,28 m (intervalle du 200 m haies minimales) et la distance séparant la dernière haie de l'arrivée est de 14,02 m
- Le départ se fait en starting-block.

L'épreuve de javelot (ils seront fournis par le concours) :

- Le poids des engins est de 500g pour les femmes et 700g pour les hommes.
- La zone d'élan sera limitée à 17 mètres.

L'épreuve de pentabond :

- Elle se réfère à l'épreuve scolaire et consiste à un enchaînement de cinq bonds après une course d'élan. Le premier bond est obligatoirement un cloche-pied. Le candidat pourra choisir sa planche d'appel parmi celles qui lui seront proposées. La planche la plus proche de l'aire de réception se situera à 9 m. Les planches suivantes seront positionnées tous les deux mètres.

Pour l'épreuve de pentabond ou de javelot, un seul essai mesuré suffit à valider une performance.

Natation

Conditions matérielles

L'épreuve se déroule dans un bassin extérieur de 50 m en référence au règlement FINA en vigueur au moment de l'inscription des candidats au concours (départ, nage, virage, arrivée, maillot de bain...).

Lors de la session 2021, une personne sera exclusivement détachée pour assurer la surveillance et la sécurité des candidats.

Les bassins intérieurs couverts ne sont pas mis à la disposition des candidats.

Description de l'épreuve :

Les candidats font le choix d'un ensemble de deux courses conformément au programme du concours :

50m + 200m nage libre	b	50m + 200m nage libre	50m + 200m nage libre	pa	50m + 200m 4 nages
--------------------------	---	--------------------------	--------------------------	----	-----------------------

Déroulement

L'épreuve se déroule en deux temps.

Après un temps consacré à l'échauffement, tous les candidats passent leur épreuve du 50m dans la nage choisie selon leur projet, départ plongé sans annonce de temps préalable.

Une seconde phase d'échauffement est proposée aux candidats avant le passage de leur seconde épreuve sur un 200m nage libre ou 4 nages, départ plongé, suivant leur projet.

Une annonce de temps sera demandée lors de cette seconde épreuve.

Niveau de Performance à titre indicatif :

FILLES						Niveau	GARCONS					
50m P PAP	50m DOS	50m BRASS	50 NL	200m 4N	200m NL		50m PAP	50m DOS	50m BRASS	50 NL	200m 4N	200m NL
36"	38"8	42"5	34"	2'51"	2'39"	4	32"4	35"	38"5	31"	2'41"	2'23"
40"	43"5	47"2	37"	3'12"	2'54"	3	36"5	38"9	43"2	34"4	2'56"	2'38"
45"6	50"3	53"8	42"3	3'36"	3'14"	2	42"1	45"1	50"	40"	3'18"	2'56"
53"	59"	1'03"	49"	4'13"	3'46"	1	49"5	54"	59"5	46"8	3'54"	3'26"

CA2

Canoë Kayak

Le candidat se prépare à l'épreuve en choisissant son matériel et en observant les démonstrations des parcours par les ouvriers. Il réalise ensuite un premier parcours chronométré en eau calme faisant apparaître des savoir-faire de propulsion, de conduite et d'équilibre de son embarcation. Dans un second temps, et seulement si le candidat valide le parcours en eau calme, celui-ci s'engage pour performer sur un parcours chronométré en eau vive selon des trajectoires imposées par le franchissement de portes.



Description parcours eau calme (classe 1) : slalom entre des bouées, marche arrière dans une porte, rotation dans une porte où la qualité de la rotation et de la propulsion est relevée, remontée de courant lisse et débarquement.

Description parcours eau vive (classe 2) : descente de 200 m comprenant trois portes à franchir dans le sens du courant (qui valide les étapes successives du parcours) et quatre portes optionnelles (bonus) à remonter à contre-courant réparties sur l'ensemble du parcours.

La performance est établie selon le respect du projet de navigation en eau calme (contournement de bouées), et le niveau de difficulté réalisé en eau vive (portes imposées et optionnelles franchies).

Un dessalage non conforme aux principes de sécurité sera pénalisé.

Chacune des deux prestations est chronométrée et comparée à un temps moyen d'ouvreur.

Les candidats sont autorisés à utiliser leur matériel personnel (embarcation, pagaie, gilet et casque), en référence aux normes de sécurité et de conformité en vigueur. Ainsi, l'usage de tout kayak en polyéthylène, en matériaux composites, ponté ou déponté de 2,50 m au minimum est autorisé. Le port du gilet et du casque sont obligatoires (norme CE).

Toutefois, en cas d'impossibilité de faire usage de matériel personnel (absence de matériel personnel ou bien matériel non conforme), un parc de matériel sera mis à la disposition des candidats : kayak déponté, kayak polyéthylène d'initiation (type chopper, strim et rainbow), et matériel complémentaire (pagaies, gilets, casques et jupes plastiques).

D'autre part, une tenue adaptée à la pratique, le jour de l'épreuve, est à la charge du candidat. Cette dernière comprend : chaussures fermées (obligatoire), vêtements en rapport avec les conditions météorologiques.

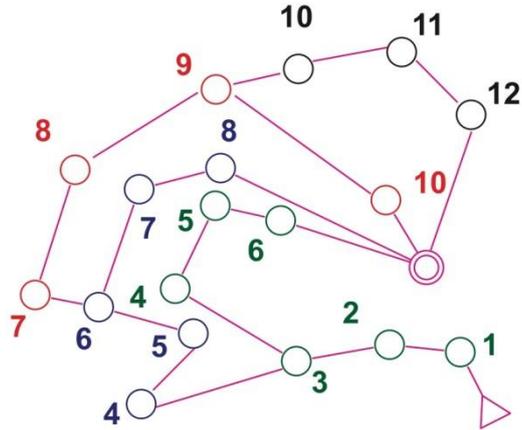
Course d'Orientation

À partir d'une carte d'orientation aux normes IOF, qui propose un parcours évolutif sur quatre niveaux dont la distance est comprise entre 900 et 3000 mètres, le candidat réalise un circuit (de douze postes maximum) qu'il choisit pour témoigner de sa capacité à s'engager et à faire des choix en courant, à gérer son temps de course et à se préparer dès le début de l'épreuve. Le candidat peut utiliser une boussole, une montre ou un chronomètre non géo localisable.

L'épreuve met en place une évaluation qui tient compte du nombre de postes trouvés dans l'ordre imposé du circuit et du temps réalisé (relation niveau technique-niveau d'engagement physique). Le plus haut niveau de performance est révélé d'abord par le niveau du circuit puis par le temps réalisé. Le parcours est évolutif sur quatre niveaux avec un maximum de douze postes. A chaque changement de niveau, il existe deux possibilités : soit de finir le niveau engagé, soit de passer sur un parcours de niveau supérieur.



NIVEAU 1					
1	151	↙	↗	↘	↙
2	153	⊙			
3	154	T			
4	155	↗	↘	×	
5	157	↓	↗	↘	×
6	159	↑	↗	↘	×
NIVEAU 2					
4	161	↗	↘	↙	
5	162	↗			<
6	163	↗			<
7	164	↗			∨
8	166	↖	↗		<
NIVEAU 3					
7	170	⊙	⊙		
8	172	⊗			
9	173	↑	↗		↘
10	174	↓	⊙		
NIVEAU 4					
10	181	⊙			
11	182	↗	↘	↙	
12	183	⊙			



Un candidat qui rejoint la balise d'arrivée au-delà du temps fixé pour l'épreuve est pénalisé d'un point par minute entamée pour les 5 premières minutes de dépassement. En cas de dépassement de temps supérieur à 5 minutes, la note attribuée est zéro. L'épreuve n'excédera pas une durée d'une heure.

Escalade

L'épreuve d'escalade se compose de prérequis sécuritaires, deux prestations en voie et une en bloc sur structure artificielle d'escalade.

Prérequis sécuritaires : Chaque candidat doit valider un ensemble de prérequis sécuritaires afin de valider son épreuve pratique.

- Être capable de s'équiper d'un baudrier double pontet correctement serré au-dessus des hanches.
- Assurer en moulinette avec un système d'assurage type tube, bloquer une chute imprévue et descendre un grimpeur au sol en toute sécurité.
- Avant chacune de deux prestations en voie le candidat devra s'encorder avec un nœud de huit, suivi d'un nœud d'arrêt plaqué au double pontet du harnais.

En cas de non-validation d'un de ces prérequis tout au long de l'épreuve, celle-ci s'arrête immédiatement pour le candidat qui obtiendra la note de « zéro sur 20 ».

Prestations : A la fin de l'accueil, les candidats auront un temps de lecture de huit minutes pour lire l'ensemble des secteurs à l'issue duquel ils indiqueront la voie choisie pour le secteur 1.

À l'issue d'une période d'échauffement libre, le candidat accède à un circuit comportant six rotations de 5 minutes sous la forme suivante :



Entre chacune des rotations, un temps de trente secondes de transition est prévu.

- **Secteurs VOIES** :
 - Dans chaque secteur, le candidat dispose d'une seule tentative pour réaliser en tête et à vue une voie parmi un choix de difficulté de 4C à 6C. Seule la meilleure performance est retenue, toutefois la motricité du grimpeur sera appréciée dans les deux voies.
 - Les 5 minutes accordées dans chaque secteur doivent permettre au candidat de grimper en tête la voie choisie. Le dépassement du temps imparti engendre l'arrêt immédiat de la grimpe. Dans ce cas, le jury retient la zone validée par le candidat : « Zone » **ou** « TOP »
- **Secteur BLOCS** :
 - Le candidat dispose de 5 minutes pour choisir **trois blocs** parmi six difficultés proposées et valider le maximum de ces blocs (TOP). Le nombre d'essais est illimité dans la limite du temps imposé.
 - Si la difficulté des blocs validés permettra de juger la performance du candidat, sa capacité à gérer ses ressources pour effectuer le maximum de trois TOP dans le temps imparti sera également appréciée. La motricité du grimpeur sera appréciée dans chaque essai.

Complément d'information : Les chaussons et la magnésie (liquide ou en poudre) sont à la charge des candidats. Les harnais et les autres éléments de sécurité sont fournis par le concours.

Aucun accompagnateur, spectateur ne sera autorisé sur l'ensemble de l'épreuve par mesure d'équité.

CA3

Arts du cirque

Définition de l'épreuve :

Présenter un solo d'une durée comprise entre deux minutes et trente secondes (2'30) et trois minutes (3') au service d'un numéro intégrant un projet artistique qui implique un jeu d'acteur et l'exploitation d'au moins une des trois familles des arts du cirque parmi : acrobaties, équilibres et manipulations. L'exploitation de plusieurs familles est possible.

Les candidats disposeront de 30 minutes pour s'échauffer et se préparer avant la présentation du solo.

Le ou les objets éventuel(s) sont à la charge du candidat. La vérification des objets se fera au moment de l'accueil.

Préparer à l'avance une note d'intention écrite avec un titre (entre 600 et 1000 caractères espaces compris) à présenter au jury et aux spectateurs avant son passage (20 secondes allouées à cette présentation).

L'univers sonore éventuel de la prestation devra être calé sur le temps du solo et enregistré sur deux clés USB (dont une de rechange) au format MP3.

La scénographie devra être pensée au regard du projet artistique et un temps d'installation, à l'issue de l'échauffement, de cinq minutes maximum sera consacré à la mise en place de celle-ci.

Le jury se réserve le droit de refuser l'utilisation de certains objets s'ils sont considérés comme pouvant porter atteinte à l'intégrité physique du candidat ou risquant d'endommager l'espace scénique (éthique et responsabilité du candidat).

La préparation du candidat doit permettre la réalisation optimale d'une virtuosité expressive au service d'un projet artistique. La mise en œuvre d'une motricité singulière à son plus haut niveau de performance scolaire est attendue.

Complément d'information :

L'espace scénique :

- Dimensions : 12m d'ouverture, 10m de profondeur, 7 mètres de hauteur
- Revêtement au sol : tapis de danse noir
- Avant-scène : en arc de cercle
- Pas de point d'ancrage au sol

Matériel mis à disposition :

- Deux tapis de réception de 20 cm d'épaisseur (de type DIMA)
- Un chemin de tapis dépliant (environ 5cm d'épaisseur et 10m de longueur)
- Quatre tapis de type « sarneige » (2m x 1m, environ 5 cm d'épaisseur).

Tenue:

- Costume adapté au service du projet artistique et aux contraintes de l'objet/des objets éventuels.

Danse

Temps 1 : Le solo

La prestation doit être comprise entre une minute et une minute et quinze secondes. Le chronomètre démarre et s'arrête au premier et dernier élément chorégraphique (mouvement, son, voix, respiration...).

Le candidat devra préparer une note d'intention pensée en fonction de son propos (titre obligatoire) qu'il présentera à l'oral au public et au jury juste avant son passage.

Le support sonore de la prestation devra impérativement être calé sur le temps de son solo et enregistré sur deux clés USB (une de rechange) au format MP3.

La scénographie devra être pensée au regard du projet. En cas d'installation, un temps de deux minutes maximum sera accordé, de même que la remise en état à l'identique de l'espace scénique.

La préparation du candidat doit permettre la réalisation d'un projet expressif singulier.

La mise en œuvre d'une motricité à son plus haut niveau de performance est attendue.

Temps 2 : Le solo transformé (sans support sonore)

Durée de la prestation identique au solo initial, soit comprise entre une minute et une minute quinze secondes. Choix d'un paramètre de transformation. L'ensemble ou une partie du solo initial sera transformé au regard du paramètre choisi. Chaque candidat dispose de quarante-cinq minutes de préparation intégrant le temps d'échauffement, de répétition, de transformation et d'habillage.

La préparation du candidat doit permettre de choisir le paramètre le plus pertinent par rapport au solo initial. Des transformations motrices et symboliques sont attendues. Le plus haut niveau d'expertise doit être mis au service d'une nouvelle écriture.

Gymnastique

À l'issue d'un échauffement en autonomie, les candidats réalisent une prestation sur 2 agrès au choix : sol puis barres asymétriques ou sol puis barres parallèles, avec un temps de transition maximale de 45 secondes entre les deux.

L'enchaînement au sol d'une durée maximale d'une minute et dix secondes sur un praticable de 12mX12m. Les candidats ont la possibilité d'exploiter un support sonore (sans parole) ou d'évoluer sans musique. Dans le cas du passage avec support sonore, deux clés USB nominatives avec une seule piste au format MP3 seront remises au jury.

- L'enchaînement aux barres asymétriques (hauteur BI 1m70 et BS 2m50, écartement libre)
- L'enchaînement aux barres parallèles (hauteur 2m, écartement libre)

L'évaluation sera établie exclusivement sur la base de la reconnaissance des exigences au plus haut niveau de difficulté, sachant qu'une difficulté ne peut remplir qu'une seule exigence. Les difficultés présentées appartiennent au code référencé ci-dessous, issues des éléments des codes UNSS et FIG.

Les candidats se présenteront dans une tenue proche du corps (cycliste et shorty acceptés). Les maniques et poignets de force sont autorisés et à la charge du candidat. Les bijoux sont à retirer.

Le candidat renseigne une fiche d'enchaînement qui lui sera fournie le jour de l'épreuve, indiquant les difficultés choisies relatives aux exigences de composition.

Le niveau de performance du candidat croise le niveau des éléments présentés au regard des exigences et la qualité d'exécution de l'enchaînement. Ainsi, performer dans son enchaînement, revient à être capable d'assurer la reconnaissance de toutes les exigences à leur plus haut niveau de difficulté tout en assurant la fluidité, la variété et la maîtrise dans leur exécution.

Les difficultés supplémentaires présentées ne sont pas prises en compte dans la performance mais le sont dans l'exécution.

Sol :

Vers l'ATR

Vers la série acrobatique en avant

Vers la série acrobatique en arrière

Vers la série gymnique intégrant un saut

Remarque : Une série est une succession d'éléments reconnus et réalisés en liaison directe. Toutes difficultés supérieures au niveau 5 seront reconnues et classées en niveau 5.

Niveau de difficulté / Exigences de composition	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Vers les ATR	- ATR	- ATR Roulade Avant	- ATR demi-valse roulade avant	- ATR valse - ATR force	- Roulade arrière ATR valse - ATR force valse
Vers la Série Acrobatique en l'avant	- Roulade avant	- Roulade avant élevée	- Salto avant - Saut de mains	- Salto avant roulade avant élevée - Saut de mains roulade avant élevée	- Salto avant décalé rondade - Saut de mains salto avant
Vers la Série Acrobatique en arrière	- Roulade arrière groupée	- Roue pied-pied roulade arrière jambes écartées tendues	- Rondade roulade arrière jambes serrées tendues	- Rondade salto arrière groupé - Rondade flip	- Rondade salto arrière tendu - Rondade flip salto
Vers la série Gymnique intégrant un saut	- Saut droit + saut groupé	- Saut groupé + saut demi-tour - Saut de chat + saut droit demi-tour	- Saut écart + saut tour complet - Saut de chat demi-tour + saut tour complet	- Saut carpé + saut tour complet - Saut cosaque + saut tour complet	- Saut carpé + saut tour et demi - Saut enjambé + saut changement de jambes

Barres parallèles :

Vers un passage à la suspension
Vers un passage à la position renversée
Vers un passage à l'appui brachial
Une sortie

Niveau de difficulté / Exigences de composition	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Vers un passage à la suspension	De la suspension, balancer avant puis arrière, poser les pieds au sol pour effectuer l'élément suivant.	Bascule de fond et s'établir à l'appui brachial.	Bascule de fond ou bascule fixe et s'établir au siège écarté	Bascule de fond ou bascule fixe arrivée à l'appui
Vers un passage à la position renversée	Rotation arrière sous les barres puis saut à l'appui tendu	Passage à l'appui brachial renversé (rouleau avant)	- Appui brachial renversé tenu 2" - Du balancé rouleau avant corps tendu	ATR marqué
Vers un passage à l'appui brachial	De l'appui brachial, balancer vers l'avant, poser les jambes écartées sur les barres et s'établir à l'appui au siège écarté	- Temps de ventre et s'établir au siège écarté - Grand élan (pieds sous la barre)	- Temps de ventre - Grand élan (pieds au niveau des barres)	Temps de ventre à l'équerre tenu ou vers l'ATR

Sortie	Balancer arrière et sortie faciale corps groupé en déplaçant main gauche sur barre droite (ou inverse) pour arriver debout	Balancer arrière et sortie faciale corps à l'horizontale en déplaçant main gauche sur barre droite (ou inverse) pour arriver debout	Balancer avant, sortie avant avec $\frac{1}{4}$ de tour pour arriver debout face à la barre	Sortie salto arrière sur le côté
---------------	--	---	---	----------------------------------

Barres asymétriques :

Vers un passage en rotation transversale (tour proche ou éloigné de la barre)

Vers un passage de l'appui à la suspension

Vers un passage de la suspension à l'appui

Une sortie

Niveau de difficulté / Exigences de composition	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Vers un passage en rotation transversale	Monter à l'appui, rotation avant autour de la barre reprise d'appui au sol pour s'établir à l'appui	- BI : de l'impulsion tremplin, tour d'appui avant groupé - Tour d'appui arrière corps groupé	- Tour d'appui avant corps groupé - Tour appui arrière corps tendu	- Tour d'appui avant corps tendu - Tour d'appui arrière libre
Vers un passage de l'appui à la suspension	De l'appui BS, rotation avant descente contrôlée	De l'appui BS face BI, rotation avant pour venir au siège BI	De l'appui BS face à la BI, bascule du corps vers l'arrière avec fermeture des jambes pour venir au siège BI	- De l'appui facial BS, prise d'élan vers l'arrière pour arriver à la suspension - Elan circulaire
Vers un passage de la suspension à l'appui	- Entrée par renversement corps groupé - De la suspension BS venir s'établir au siège BI	- Entrée par renversement jambes tendues - De la suspension BS, 1 pied sur BI renversement AR à la BS pour arriver à l'appui	- Entrée oscillation jambes tendues - De la suspension BS, balancer et engager les deux jambes tendues serrées par-dessus la BI pour arriver au siège	- Bascule - Du balancé avant grande culbute
Sortie	Sortie repoussée BI	Sortie en balancer arrière BS pour arriver à la station debout	- Sortie pieds-mains - Sortie filée	- Sortie échappement. - Sortie filée demi-tour - Sortie pieds mains demi-tour

CA4

Badminton

Suite à un échauffement spécifique, de quinze minutes, apprécié par le jury, les candidats sont répartis dans des poules de plus en plus homogènes. La phase de pré-classement se déroule en deux tours de poules de 15 points joués (4 matchs), c'est-à-dire que le match s'arrête au total des points des deux joueurs à 15 points (exemple 10-5). La différence de points sera un indicateur d'efficacité. La phase de classement se déroule en un tour de poule de 21 points avec prolongations en cas de besoin (2 matchs). Les matchs se déroulent dans le respect des règles du jeu et en auto arbitrage (les jurés faisant office de juge arbitre).

Ils ont leur matériel et le cas échéant avec l'accord préalable des deux adversaires un match peut être joué avec des volants en plume qui restent à la charge des candidats. Les volants plastiques sont fournis par le concours.

La notation sur vingt de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury. Il prend en compte la performance relative au résultat des matchs mais également la qualité de la prestation notamment en matière de déplacements, de frappes et trajectoires produites ou encore de choix tactiques.

Tennis de Table

La première partie de l'épreuve, phase dite de montée-descente se déroulera en 10 tours au score acquis à 11, deux services chacun.

Ensuite, une phase de poules lors de laquelle les candidats vont adopter un comptage de points particulier : Deux sets de 21 points sont effectués avec une alternance du service à chaque point joué et une bonification de points selon les principes suivants :

- Si le point est remporté sur le service, il rapporte 3 points.
- Si le point est remporté sur le deuxième coup du serveur, il rapporte deux points.
- Si le point est remporté au-delà du deuxième coup du serveur, il rapporte un point.
- Le relanceur ne peut marquer qu'un seul point.

L'addition des deux scores cumulés sur les deux sets donne le vainqueur. En cas d'ex aequo (cumul des points sur les deux sets) une manche décisive de 7 points avec une alternance du service à chaque point joué sera effectuée.

Judo

Dès l'échauffement, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à se préparer pour mettre en œuvre son judo.

L'épreuve est composée de 3 parties distinctes et complémentaires qui engagent le candidat à faire des choix pour démontrer son plus haut niveau de prestation motrice au regard de ses ressources et de son parcours de formation.

La première et la troisième partie de l'évaluation permettent aux candidats de faire un choix de contrat qui peut évoluer entre ces deux phases de l'épreuve.

La capacité à se mettre en projet pour réaliser et performer dans l'épreuve de judo doit révéler des compétences pré professionnelles essentielles au métier de professeur d'EPS.

La 1^{ère} partie : Présentation pendant 3 minutes d'un système d'attaque.

Nous entendons par système d'attaque, l'ensemble des éléments techniques et tactiques qui s'articulent autour d'un ou deux Tokui waza allant de la saisie au Ne waza.

Les candidats choisissent entre 3 contrats :

- **le contrat vert** : Démonstration d'un système d'attaque d'une technique choisie par le candidat en utilisant des prises de kumi kata différentes.
- **le contrat rouge** : Démonstration d'un système d'attaque articulé entre 2 techniques de projection dans 2 directions différentes choisies par le candidat en utilisant des prises de kumi kata différentes.
- **le contrat noir** : Démonstration d'un système d'attaque articulé entre 2 techniques de projection dans 2 directions différentes tirées au sort dans une liste restrictive extraite du « programme technique UV 2 » du 1er dan et en utilisant des prises de kumi kata différentes.

La liste des techniques qui seront tirées au sort est la suivante :

	Te waza	Koshi waza	Ashi waza	Sutemi waza
Projections l'avant	Ippon seo nage Moroté seo nage Tai otoshi	Harai goshi Sode tsurikomi goshi Tsurikomi goshi	Uchi mata Sasae tsuri komi ashi	Tomoe nage Sumi gaeshi
Projections l'arrière			O uchi gari Ko uchi gari O soto gari O soto otoshi	
Projections sur côté			Okuri ashi barai De ashi barai	

La 2^{ème} partie : réalisation de Kakari geiko en Tachi waza, en liaison debout sol et en Ne waza. Cette phase de l'évaluation est commune à tous les candidats.

La 3^{ème} partie : Les combats (2 ou 3 combats de 3 minutes sont proposés).

Les candidats se voient proposer par le jury une des formes d'opposition suivante qui pourra évoluer durant le combat à la demande du jury :

- Combats en yaku soku geiko.
- Combats en randori régulés par un membre du jury. Les valeurs ne seront pas comptabilisées.
- Combats en shiai (arbitrés selon le règlement de la FFJDA) qui se poursuivront après le ippon en randoris régulés.

Les candidats devront avoir un Judogi réglementaire neutre et débarrassé de tout élément publicitaire et une ceinture. Dès l'inscription, les candidats devront indiquer leur poids. Au-delà de plus ou moins 5 kilos, le jury peut être amené à ne pas autoriser le candidat à participer à la 3^{ème} partie de l'épreuve. La pesée se fera en pantalon de kimono et en tee-shirt.

Savate Boxe Française

Le candidat doit se présenter dans une tenue réglementaire et équipée de véritables chaussures de Savate Boxe Française à semelles lisses.

Le protège-dents simple ou double est obligatoire tout comme la coquille pour les hommes.

Pour les femmes le protège-poitrine est obligatoire et la protection pubienne recommandée.

Les protège-tibias sont conseillés.

Les gants et les casques sont fournis par le concours.

À l'issue de la pesée, les candidats réalisent un échauffement libre de vingt minutes.

L'épreuve se déroule en deux phases :

- Une première phase : assaut aménagé de deux reprises de deux minutes entrecoupées d'une minute de repos avec inversion des rôles. Les candidats sont évalués en attaque (organisation offensive) et doivent tirer au sort un thème entre riposte ou contre-attaque en défense (organisation défensive). L'évaluation porte sur la qualité de l'organisation offensive et sur la qualité de l'organisation défensive. Le candidat est opposé à un tireur de poids relativement proche. L'attaquant déclenche un enchaînement de deux à quatre touches, le second tireur contre-attaque ou riposte avec un enchaînement de deux à quatre touches. A l'initiative du jury, les candidats peuvent réaliser une reprise supplémentaire dans un des deux rôles.
- Une seconde phase : les candidats seront regroupés par niveaux et poids pour deux reprises en assaut libre de deux minutes contre deux adversaires différents. A l'initiative du jury, les candidats peuvent réaliser une reprise supplémentaire.

Dès l'inscription, les candidats devront indiquer leur poids. Au-delà de plus ou moins 5 kilos, le jury peut être amené à ne pas autoriser le candidat à participer à la seconde phase de l'épreuve. La pesée se fera en tenue officielle.

La prestation physique est évaluée dès le début de l'échauffement.

L'évaluation est uniquement liée à la prestation le jour de l'épreuve. La notation de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury pour la session. Il prend en compte la performance relative au résultat de chaque assaut, mais également la qualité de la prestation notamment en termes de stratégie et tactique d'assaut, variété technique disponible en attaque et en défense, pertinence et efficacité de son utilisation dans les assauts.

Le jury se réserve le droit d'arrêter un assaut pour des raisons de sécurité et/ ou d'éthique.

Basket-ball

L'épreuve se déroule en deux phases de jeux distincts sur un terrain réglementaire pour une durée maximale de jeu de trente minutes. Un échauffement est réalisé en autonomie par les candidats. Les candidats évoluent principalement dans le poste de leur choix (intérieur /extérieur).

La première phase dite « de brassage » permet la constitution de groupes de niveaux. Lors de cette phase, les candidats évoluent en trois contre trois sur un demi-terrain.

La seconde phase consiste en un match à quatre contre quatre sur terrain entier. Un temps mort est obligatoire durant cette seconde phase afin de permettre aux candidats de se concerter et d'opérer des choix concernant l'adaptation possible des actions de l'équipe dans le cadre d'un jeu à effectif réduit.

Les ballons sont de taille six pour les femmes et sept pour les hommes.

Handball

L'épreuve se déroule en deux phases de jeu distinctes sur un terrain réglementaire pour une durée effective de 30 minutes d'évaluation par candidat.

Un échauffement est réalisé en autonomie par les candidats, pendant les vingt premières minutes. Lors des 10 minutes suivantes, un exercice en situation de 3 contre 2 sur un ¼ de terrain est imposé :

Un demi-centre, un arrière, un ailier et 2 défenseurs qui ne peuvent pas officier en individuelle stricte.

Une colonne de demi-centre avec ballon pour le lancement du jeu alternativement à droite ou à gauche.

Les candidats devront apporter leurs ballons : T2 pour les femmes, T3 pour les hommes.

La première phase dite « de brassage » (7 contre 7) permet la constitution de groupes de niveaux.

La seconde phase (6 contre 6) évolue en imposant deux organisations collectives défensives – l'une étagée et l'autre alignée - Un temps mort est rendu obligatoire durant cette seconde phase afin de permettre aux candidats de se concerter et d'opérer des choix concernant l'adaptation possible des actions de leur équipe au regard d'un dispositif défensif différent à attaquer dans le cadre d'un jeu à effectif réduit. Durant l'épreuve, le gardien de but est évalué uniquement sur son poste.

Football

Les candidats sont évalués dès la fin de l'appel.

L'épreuve s'organise de la manière suivante :

- Un échauffement personnel et individuel d'une durée de huit minutes.
- Un jeu collectif de conservation sur un terrain réduit d'une durée totale de douze minutes.
- Une phase d'opposition de sept contre sept d'une durée totale de dix minutes de jeu sans décompte du temps. A l'issue de cette phase, les équipes sont reconstituées.
- Une phase d'opposition de sept contre sept d'une durée totale de vingt minutes effectives de jeu avec les équipes reconstituées.
- Selon les besoins de l'organisation, un candidat peut être amené à évoluer dans un rôle déterminé par le jury au cours de l'épreuve sans que sa prestation sur ce support ne soit prise en compte dans son évaluation.

Il est demandé aux candidats un T-shirt Blanc à manches courtes ou longues obligatoire à incorporer à la tenue réglementaire de l'épreuve.

Cas particulier des gardiens de buts : les candidats sont invités à apporter leur tenue spécifique (maillot de gardien). Lors de la phase de préparation, les candidats doivent réaliser un protocole d'échauffement spécifique proposé par le jury. Les gardiens de but sont évalués à leur poste, ils peuvent évoluer dans différentes équipes et pendant une durée supérieure à trente minutes. Ils peuvent aussi évoluer dans le champ de jeu pour les besoins de l'épreuve sans être évalués.

L'épreuve se déroule sur un terrain en herbe. Pour les phases d'opposition, les candidats sont évalués sur un terrain de 68 mètres de longueur sur 50 mètres de largeur avec des buts de 7,32 m x 2,44 m. Les règles qui s'appliquent pour ces phases d'opposition sont les suivantes :

- Le hors-jeu est signalé à partir de la ligne médiane.
- A l'intérieur de la surface de réparation, toutes les fautes sont sanctionnées par un pénalty.
- Sur le reste de l'aire de jeu, toutes les fautes sont sanctionnées par un coup franc indirect, le premier adversaire étant positionné à 6 mètres du ballon
- Toutes les touches s'effectuent à la main.
- Toutes les relances du gardien sont réalisées à la main sauf sur sortie de but, la reprise du jeu se jouant au pied, ballon arrêté dans la surface de réparation.

Rugby

Dès la fin de l'appel et le début de l'épreuve, les candidats effectueront un échauffement individuel et collectif de 15 minutes. La prestation du candidat est appréciée dès l'échauffement. Il doit prendre en compte les spécificités de l'activité (courses, contact...).

L'épreuve se déroule en 2 phases distinctes : jeu à toucher (règlement du rugby à 5) et du jeu à plaquer en 10 contre 10 (type catégorie UNSS minimes/cadets excellence).

Les candidat(e)s sont évalué(e)s sur du jeu à toucher durant environ 12 minutes sur demi-terrain, puis sur du jeu en 10 contre 10 à plaquer durant environ 25 minutes sur un espace de 90m sur 55m.

- **Le jury s'autorise à modifier la composition des équipes tout au long de l'épreuve.**
- L'organisation collective est laissée libre aux candidat(e)s. La polyvalence étant recherchée sur l'ensemble de l'épreuve, nous imposons aux cinq joueurs les plus proches de la zone de remise en jeu de constituer la phase statique.

PHASE 1 : Jeu à toucher (règlement type rugby à 5) sur deux séquences d'environ 6 minutes, avec les précisions suivantes :

- Le nombre de toucher est illimité.
- Le toucher se fait à 2 mains en simultané sur le buste face postérieure et face antérieure.
- Le ballon tombé au sol est rendu à l'adversaire.
- Le joueur qui touche doit rester au contact du joueur qui est touché jusqu'à une passe ou une course de 5m.
- Le jeu au pied de récupération est autorisé et le ballon doit être récupéré de volée.
- Le coup d'envoi au milieu du terrain est autorisé à la prise de balle des adversaires.
- Sur chaque phase de touché, le joueur fait rouler le ballon entre les jambes.
- L'équipe qui marque engage et rend le ballon à l'adversaire.
- Les touches et la mêlée ne sont pas autorisées.
- La remise en jeu en (à) bras cassé s'effectue à 5m de toute ligne.

PHASE 2 : Jeu à plaquer 10 contre 10 sur deux séquences de jeu (d'environ 12 minutes) sur un terrain de 90m sur 50m. Le règlement est identique à celui du rugby à 10, catégorie excellence avec les précisions suivantes :

- La remise en jeu s'effectue par l'équipe qui a marqué l'essai (Rugby à 7) et il n'y a pas de transformation d'essai.
- Les candidats jouent avec un ballon de taille 5.
- La mêlée s'effectue à 5 joueurs avec 3 joueurs en 1° ligne + 2 joueurs en 2° ligne tête placée entre les 3 joueurs de 1° ligne. La mêlée est simulée et le (la) demi(e) de mêlée ne peut pas suivre la progression du ballon.
- La touche s'effectue avec un alignement constitué de 6 joueurs, au maximum (lanceur + relayeur compris). Le choix d'organisation est laissé à l'équipe bénéficiant du lancer comme dans le rugby à 15. L'alignement est disposé dans une zone dont les limites sont à 5 m et 15 m de la ligne de touche. Le relayeur n'a pas le droit de rentrer dans l'alignement pour sauter. Lors des touches, il n'y a pas de possibilité de lift (soulever).
- Les règles concernant le jeu au pied sont identiques mais la ligne des 22 mètres est remplacée par la ligne située à 15 mètres de la ligne d'en-but
- L'en-but mesure 8m de profondeur.
- L'équipe qui marque effectue le coup de renvoi.
- Le passage en force est interdit : le porteur du ballon ne doit pas aller percuter volontairement un adversaire arrêté.
- Le plaquage doit être effectué entre la ceinture et les pieds, avec les deux bras sans soulever.

Tenue de rugby : indispensable short de rugby et crampons, protège-dents fortement conseillé.

Volley-Ball

À l'issue d'un échauffement réalisé en autonomie par les candidats, l'épreuve se déroule en deux phases de jeu distinctes pour une durée maximale de trente minutes. Les candidats auront annoncé au préalable au jury leur poste préférentiel et leur niveau de pratique actuel. L'évaluation se fera sur la prestation globale du candidat.

La première phase dite "de brassage" permet la constitution de groupes de niveaux lors d'une opposition en quatre contre quatre sur un terrain de neuf mètres sur dix-huit mètres. Le placement initial des joueurs est imposé par le jury, pour permettre à chacun de passer au service.

La seconde phase dite « d'ajustement » consiste en un match de quatre contre quatre sur un terrain de neuf mètres sur quatorze mètres. Cette phase se partage en deux périodes, chacune durant la moitié du temps. Les équipes changent de côté et sont autorisées à effectuer toutes les modifications qui leur semblent nécessaires en termes d'organisation collective, notamment le positionnement et l'alternance des joueurs aux différents postes.

Le jury se réserve la possibilité d'intervenir sur les rotations de joueurs, notamment au service.

La hauteur du filet est de 2,24 mètres pour les femmes et 2,43 mètres pour les hommes.